

**Réunion de la Commission de Suivi de Site
de l'Établissement BUTAGAZ**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
AU DOUHET (17)
Jeudi 25 octobre 2018 – 9 heures 30**

Liste des participants

Collège « Administration de l'Etat »

Adeline BARD	Sous-Préfète de Saintes
Aurélie COURTHES	Sous-préfecture de Saintes
Hélène COUTY	DREAL
Sabine COSTES	DDTM
Sylvie GOUSSELAND	Sous-préfecture de Saintes

Collège « Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »

Stéphane TAILLASSON Maire de la commune de Le Douhet

Collège « Exploitant »

Yannick CITERIN Chef de centre

Collège « Salariés »

Christophe VEILLON Représentant du CHSCT

Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

René BARTHE Association Nature Environnement 17

Personnalité qualifiée

Patrick LYS Commandant du Centre de Secours de Saintes

Ordre du jour

Présentation du bilan annuel 2017 de l'inspection des installations classées
Présentation du bilan 2017 de l'exploitant en application de l'article D. 125-34 du Code de l'environnement
Questions diverses

Documents associés

Annexe 1 : Bilan annuel 2017 de l'inspection des installations classées
Annexe 2 : Bilan 2017 de l'exploitant
Annexe 3 : point avancement travaux PPRT

9 heures 35 – Début de la réunion

Mme BARD, Sous-Préfète de Saintes

Ouvre la réunion, puis propose de valider le compte rendu de la CSS du 12 décembre 2017.

Le procès-verbal de la réunion de la CSS du 12 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

Présentation du bilan 2017 de l'inspection des installations classées

Mme COUTY, DREAL

Présente le bilan 2017 de l'inspection du site Butagaz, un établissement classé Seveso seuil haut (cf. Annexe 1). Elle annonce que toutes les remarques émises lors de la visite réalisée en 2016 ont été levées, avant d'exposer les remarques énoncées à l'occasion de la visite du 22 août 2017.

Mme BARD, Sous-Préfète de Saintes

Demande des précisions à propos de la procédure MI.PG/TM.01.

Mme COUTY, DREAL

Explique que cette procédure permet de vérifier le bon fonctionnement du cordon linéaire de chaleur, au sein de l'enceinte en béton.

M. LYS, Commandant du Centre de Secours de Saintes

Souhaite savoir si de nouvelles difficultés ont été recensées au niveau du détecteur de chaleur.

M. CITERIN, Chef de centre

Répond par la négative. Le défaut relaté par la DREAL provenait d'un cordon linéaire qui en période de canicule, s'était détendu et par conséquent, retrouvé en contact avec une tôle de réflexion qui, précisément, a pour fonction de renvoyer les calories.

M. LYS, Commandant du Centre de Secours de Saintes

Souhaite savoir quand ont été finalisées les enceintes en béton.

M. CITERIN, Chef de centre

Répond qu'elles datent de 2013.

M. BARTHE, Association Nature Environnement 17

S'enquiert de la température à partir de laquelle ce cordon déclenche l'alarme.

M. CITERIN, Chef de centre

Explique que tout dépend de la température des flux thermiques auxquels il est soumis. Lors des tests, il est trempé dans une eau bouillante à 100°C, ce qui déclenche l'alarme.

M. BARTHE, Association Nature Environnement 17

Demande si de tels cordons s'avèrent susceptibles de réagir à une vague de chaleur estivale.

M. CITERIN, Chef de centre

Assure que la défaillance s'expliquait par le fait que le cordon était entré en contact avec une tôle de réflexion.

Présentation du bilan 2017 de l'exploitant en application de l'article D. 125-34 du Code de l'environnement

M. CITERIN, Chef de centre

Présente le bilan de l'activité 2017, après avoir précisé que le site du Douhet a, en cours d'année, assuré des délestages de production pour d'autres sites Butagaz (cf. Annexe 2). Le dernier exercice annuel de mise en œuvre des situations d'urgence a été réalisé le 23 novembre 2017, et le prochain est programmé pour le 8 novembre 2018.

M. LYS, Commandant du Centre de Secours de Saintes

Précise que ces exercices POI sont réalisés en présence du SDIS.

Questions diverses

Mme COUTY, DREAL

Propose que soit présenté, à la CSS, l'état d'avancement des travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Butagaz.

Mme COSTES, DDTM

Rappelle que la CSS avait décidé, le 12 décembre 2017, d'informer les riverains sur la démarche mise en place par l'État, afin de les accompagner dans la réalisation de ces travaux. Suite à la signature d'un accord-cadre, en fin d'année 2017, entre État et l'organisme SOLiHA, une première réunion s'est tenue en présence des différents financeurs, suivie d'une réunion publique visant à présenter aux riverains la démarche d'accompagnement proposée. Afin de faciliter la gestion des multiples participations, une convention de financement et de gestion a été élaborée, dont Butagaz a été le premier signataire.

Depuis le mois d'avril 2018, l'opérateur SoliHA a pu rencontrer 27 des 34 riverains concernés. Les diagnostics de leurs logements sont désormais en cours, sachant que l'un d'eux correspond à une SCI qui sera certes accompagnée, mais pas destinataire des financements.

Mme BARD, Sous-Préfète de Saintes

S'interroge sur l'absence de réponse de sept riverains.

Mme COSTES, DDTM

Explique que malgré les efforts de l'opérateur, ils n'ont pas donné suite aux différentes sollicitations de prise de contact. En revanche, les 27 riverains rencontrés ont tous signé le bon d'accompagnement, ce qui s'avère tout de même assez remarquable.

A date, 15 diagnostics ont déjà été réalisés ; le coût des travaux estimés par l'opérateur varie entre 550 euros et 20 000 euros TTC, la moyenne se situant à 9 400 euros TTC. Une fois la convention signée par tous les financeurs, il sera possible de lancer la consignation des fonds, confiés au pôle de consignations de la caisse des dépôts et consignations de Nantes.

Mme BARD, Sous-Préfète de Saintes

Souhaite savoir si ces logements sont avant tout occupés par leurs propriétaires.

M. TAILLASSON, Maire de Le Douhet

Confirme que ces riverains s'avèrent majoritairement propriétaires de leurs logements.

Mme COSTES, DDTM

Présente un diagnostic réalisé par SOLIHA.

M. CITERIN, Chef de centre

S'enquiert des conditions nécessaires pour bénéficier du crédit d'impôt prévu à hauteur de 40 % des dépenses.

Mme COUTY, DREAL

Affirme que tous les riverains pourront en bénéficier ; en revanche, les avances du crédit d'impôt par l'organisme Procivis seront soumises à condition de ressources.

M. CITERIN, Chef de centre

Souhaite savoir si les artisans prestataires ont déjà été identifiés.

Mme COSTES, DDTM

Répond par la négative.

M. CITERIN, Chef de centre

Demande si les avances seront effectuées au regard des coûts anticipés par les diagnostics ou des devis présentés par les artisans.

Mme COSTES, DDTM

Prend note de la question. Dans tous les cas, le coût des travaux ne devra pas dépasser le montant figurant sur le diagnostic. Une réunion dédiée sera prochainement organisée à l'intention des riverains concernés.

M. BARTHE, Association Nature Environnement 17

S'étonne que 27 propriétaires aient approuvé le bon d'accompagnement, alors qu'un certain nombre d'entre eux ont signé une pétition stipulant leur refus de financer ces travaux à concurrence de 10 %.

Mme COSTES, DDTM

Observe que ces 27 riverains ne se sont, pour l'instant, engagés qu'au titre de la démarche d'accompagnement, et non sur la réalisation des travaux.

M. CITERIN, Chef de centre

Souhaite savoir si le calendrier demeure, à date, respecté.

Mme COSTES, DDTM

Confirme ce point.

M. TAILLASSON, Maire de Le Douhet

Se demande si les propriétaires non engagés dans la démarche ont bien réalisé les risques qu'encourent leurs logements.

Mme COSTES, DDTM

Assure que toutes les informations leur ont été fournies avant la réunion publique, par courrier recommandé avec avis de réception.

Mme BARD, Sous-Préfète de Saintes

Souligne à quel point il est essentiel de les éclairer sur les conséquences de leur refus.

M. BARTHE, Association Nature Environnement 17

Souhaite savoir si l'État a répondu à la pétition des riverains.

Mme COUTY, DREAL

Précise que cette pétition a été adressée à la fois à la DREAL et au Ministère, qui à sa connaissance, n'y a pas encore répondu.

M. BARTHE, Association Nature Environnement 17

Assure que nombre de riverains ne s'estiment absolument pas responsables de la vulnérabilité de leurs logements et ne comprennent donc pas l'absence de prise en charge globale du coût des travaux.

Mme BARD, Sous-Préfète de Saintes

Considère que l'accompagnement mis en place s'avère particulièrement conséquent et invite Monsieur le Maire à contacter à nouveau les riverains encore non engagés dans la démarche.

Mme COSTES, DDTM

Annonce qu'elle proposera un courrier à la signature de la Sous-Préfète, reprenant tous les risques encourus.

Mme BARD, Sous-Préfète de Saintes

S'interroge sur le devenir de la gare de Le Douhet.

M. CITERIN, Chef de centre

Précise qu'elle appartient à Butagaz et demeure inoccupée.

Mme COSTES, DDTM

Rappelle que la CSS s'était, en 2017, interrogée à propos de la conformité au PPRT du futur parking d'accès à la Grand-Font.

M. TAILLASSON, Maire de Le Douhet

Répond que ce parking se situe à l'extérieur du périmètre du PPRT.

10 heures 32 – Clôture de la réunion

La Sous-Préfète de Saintes



Adeline BARD